MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
MSPP

LISTE DES INSTITUTIONS SANITAIRES RETENUES POUR LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES PENDANT LA PERIODE CARNAVALESQUE

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population informe que des dispositions ont été prises pour assurer la prise en charge d'urgences éventuelles particulièrement pendant la période carnavalesque.
Dans l'éventualité de ces urgences ou accidents, les cas pourront être référés en fonction de la localisation géographique :

A) DEPARTEMENT DE L'OUEST * (11 Institutions)

1. **Zone métropolitaine * 3 Institutions**

   - Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), rue Mgr Guilloux, Port-au-Prince
   - Hôpital Universitaire de la Paix (HUP), Delmas 33, Delmas
   - Hôpital Eliazar Germain (HEG), rue Panaméricaine, Pétion-Ville

2. **Trajet de Port-au-Prince à Petit-Goâve * 5 Institutions**

   - Centre de Santé de Portail Léogane
   - MSF de Léogane
   - Hôpital Sainte Croix de Léogane
   - HCR Grand-Goâve
   - Hôpital Notre Dame de Petit-Goâve

3. **Trajet de Port-au-Prince à Montrouis, Côte des Arcadins (Cabaret à Route 9) *1 Institution**

   - Hôpital OFATMA

4. **Trajet de Port-au-Prince à Montrouis, Côte des Arcadins (Arcahaie à Montrouis) * 2 Institutions**

   - HCR d'Arcahaie
   - Hôpital St Nicolas de St Marc

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
MSPP

B) DEPARTEMENT DES NIPPES *(1 Institution)

- Hôpital Sainte Thérèse de Miragoane

C) DEPARTEMENT DU SUD *(4 Institutions)

- Centre de Santé des 4 Chemins
- Hôpital Immaculée Conception des Cayes
- Hôpital Brenda Strafford
- HCR de Port Salut

D) DEPARTEMENT DU SUD 'EST *(2 Institutions)

- Hôpital Saint Michel de Jacmel
- HCR de Cayes-Jacmel

Téléphone d'urgence : composer le 116